



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6603

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire que, depuis près de dix ans, un dossier est à l'étude pour l'inscription du site de la haute vallée de la Canner. Il souhaiterait qu'il lui indique pour quelles raisons ce dossier n'a toujours pas abouti et quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre en la matière.

Texte de la réponse

Reponse. - L'élaboration du projet d'inscription de la vallée de la Canner (Moselle) au titre des sites a effectivement demandé un long délai du fait de son implication dans l'opération d'aménagement touristique de la vallée et de la nécessité de mener à bien des négociations avec les collectivités locales au sujet de la présence dans le site de carrières et de décharges publiques. Le dossier d'inscription a été adressé au préfet de la Moselle le 15 décembre 1988 qui l'a transmis pour avis aux onze communes concernées : les conseils municipaux ont trois mois, à compter de la réception de la demande d'avis, pour se prononcer par délibération. Le dossier sera ensuite examiné par la commission départementale des sites, vraisemblablement au cours du deuxième trimestre 1989. Le préfet transmettra ensuite le dossier au ministre chargé des sites, en vue de la décision d'inscription.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6603

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3583